



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du dix décembre deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, AUDOUSSET, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, CASTILLE, BIENVENU, DONY, MARTIN, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE

Madame Patricia MOUTAUD a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET

Monsieur Philippe VIARD a donné pouvoir à Madame Brigitte CASTILLE

Monsieur Dominique KERSKENS a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET

Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE

Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX

Monsieur Victorien VINCENT a donné pouvoir à Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER

Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir à Madame Mégane LEPINE

Madame Isabelle LEROY a donné pouvoir à Monsieur Bernard ALLARD

Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour : 29
Nombre de membres présents et représentés : 20 + 9		Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention : 0

Objet : Contrat de maintenance logicielle avec Odyssée 2026-2028

La société Odyssée nous fournit plusieurs logiciels métiers :

- Un logiciel de multi facturation : PANDORE pour la cantine et les classes découvertes des écoles ;
- Un logiciel d'Etat Civil : LITTERA ;
- Un logiciel pour le Recensement Militaire : ATHENA.

Ces logiciels nécessitent des maintenances.

Un contrat de maintenance du 01/01/2026 au 31/12/2028 est proposé. Le prix 2026 est de 1 591,90 € HT. Ce prix sera révisé chaque année selon la formule inscrite dans le contrat de maintenance joint.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer le contrat de maintenance pour 3 ans et d'inscrire les crédits budgétaires chaque année.

.../...

Sens du vote :

Adoption

Rejet

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le dix sept décembre deux mille vingt cinq

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20251216-2025-120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 19/12/2025



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 19 décembre 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.